

**ARRETE DU MAIRE****PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
BOULEVARD WILSON ET RUE DE LA REPUBLIQUE  
A L'OCCASION DE LA FETE DES ROIS AU 2<sup>ème</sup> REP  
LE VENDREDI 11 JANVIER 2018**

Le Maire de la Ville de CALVI, (Haute-Corse), Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2211-1 à L2213-6,

**VU** l'article 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

**VU** L'arrêté Municipal n° 200/2018 en date du 20 Septembre 2018 portant délégation de signature au Directeur Général des Services de la Ville de Calvi, Monsieur Nadal,

**VU** la demande par courrier du colonel de La Chapelle en date du 19 Décembre 2018 demandant autorisation de manifestation des Rois du 2<sup>ème</sup> REP le vendredi 11 Janvier 2018, de la Citadelle à l'avenue Christophe Colomb,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des manifestants et des automobilistes à l'occasion du défilé en procession des militaires du 2<sup>ème</sup> REP le Vendredi 11 Janvier 2018 célébrant la fête des Rois du 2<sup>ème</sup> REP.

Sur proposition du Directeur Général des Services,

**ARRETE**

**ARTICLE 1° :** La circulation des véhicules sera momentanément interrompue, le vendredi 11 janvier 2018, à partir de 11h00 jusqu'à la fin de la manifestation, le temps du passage du cortège, sur les axes suivants :

- Boulevard Wilson
- Place de la Porteuse d'eau
- Avenue de la République
- Avenue C. Colomb jusqu'à l'Ortacce,

**ARTICLE 2° :** Tout recours peut être engagé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal administratif est compétent pour attribution, ce recours peut être acté par une procédure télématique sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3° :** Le Directeur Général des Services, le Chef de la Police Municipale, le responsable des services techniques, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CALVI, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4° :** Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la compagnie de Gendarmerie de Calvi
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de la Gendarmerie de Calvi.
- Monsieur le chef de service de la Police Municipale.
- Monsieur le chef des services Techniques.
- Monsieur le Capitaine du Centre de Secours Principal des sapeurs pompiers de Calvi.
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Calvi-Balagne.
- Monsieur le Président de l'Union des Commerçants Calvais
- Monsieur le chef de Corps du 2<sup>ème</sup> REP

Fait à CALVI, le 20 Décembre 2008.

**Pour le Maire et par délégation,**

**Le Directeur Général des Services**

**Michel NADAL**

